



DH-SYSC(2017)OJ004

24/10/2017

**COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)**

**COMITE D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)**

4^e réunion

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Strasbourg, bâtiment Agora, salle G01

Jeudi 9 (9h00) – Vendredi 10 novembre 2017 (fin de la réunion : 13h00)

E-mail: DGI-CCDH-Reform@coe.int

<p>DH-SYSC(2017)OJ004</p> <p>DH-SYSC(2017)OT004</p> <p>CDDH(2017)R87</p> <p>CDDH(2015)R84 Addendum I</p> <p>DH-SYSC(2017)R3</p> <p>DH-SYSC(2016)R2</p> <p>DH-SYSC(2016)R1</p> <p>CDDH(2015)004</p> <p>CDDH(2012)007</p> <p>CDDH(2011)010</p> <p>CDDH(2010)001</p> <p>DH-SYSC(2016)003</p> <p>DH-SYSC(2016)009</p> <p>CM/Res(2011)24</p>	<p><u>Point 1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux</u></p> <p>Projet d'ordre du jour annoté</p> <p>Projet d'ordre des travaux</p> <p>Rapport de la 87^e réunion du CDDH (6–9 juin 2017)</p> <p>Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme</p> <p>Rapport de la 3^e réunion du DH-SYSC (10–12 mai 2017)</p> <p>Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016)</p> <p>Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016)</p> <p>Déclaration de Bruxelles</p> <p>Déclaration de Brighton</p> <p>Déclaration d'Izmir</p> <p>Déclaration d'Interlaken</p> <p>Déclaration de Rome</p> <p>Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017</p> <p>Décisions adoptées lors de la 1252^e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016)</p> <p>10^e Rapport annuel du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, 2016</p> <p>Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail</p>
<p>Recommandation 2110 (2017)</p> <p>DH-SYSC(2017)005</p>	<p><u>Point 2: Recommandation 2110(2017) de l'Assemblée parlementaire sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme</u></p> <p>Recommandation 2110(2017) de l'Assemblée parlementaire sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme</p> <p>Recommandation 2110(2017) de l'Assemblée parlementaire sur <i>la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme</i> - [Projet de] commentaires à être considérés par le DH-</p>

	SYSC en vue de leur éventuelle adoption par le CDDH (anglais uniquement)
CDDH(2015)R84 Addendum I #5284891 DH-SYSC(2016)009 DH-SYSC(2016)003 DH-SYSC-I(2017)R4 DH-SYSC-I(2017)R3 DH-SYSC-I(2016)R2 DH-SYSC-I(2016)R1 DH-SYSC-I(2017)020 DH-SYSC-I(2017)018 DH-SYSC-I(2017)017 DH-SYSC-I(2017)021 DH-SYSC-I(2017)019	<p><u>Point 3: Suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme</u></p> <p>Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme</p> <p>Observations de la Cour sur le rapport du CDDH sur l'avenir à long terme du système de la Convention</p> <p>Décisions adoptées lors de la 1252e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016)</p> <p>Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Point 3.1 Travaux du DH- SYSC-I</u> <p>Rapport de la 4^e réunion du DH-SYSC-I (18 – 20 octobre 2017)</p> <p>Rapport de la 3^e réunion du DH-SYSC-I (27 février – 1 mars 2017)</p> <p>Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC-I (19–21 octobre 2016)</p> <p>Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC-I (29 juin – 1 juillet 2016)</p> <p><u>Documents de travail:</u></p> <p>Projet de rapport révisé sur le processus de sélection et d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme en vue de la 4^e réunion du DH-SYSC-I (préparé par le Président et le Secrétariat)</p> <p>Tableaux sur la reconnaissance des états de service en tant que juge à la Cour européenne des droits de l'homme (préparé par le Secrétariat)</p> <p>Sélection des candidats pour l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme : procédure et critères de sélection dans les Etats membres (préparé par le Secrétariat)</p> <p><u>Documents de référence (liste sélective):</u></p> <p>Recherche sur les procédures de nomination des juges aux plus hautes juridictions nationales par les parlements nationaux (préparé par le Secrétariat)</p> <p>Contribution présentée en vue de la 4^e réunion du DH-SYSC-I</p>

<p>DH-SYSC-I(2017)016</p> <p>DH-SYSC-I(2017)015</p> <p>DH-SYSC-I(2017)011</p> <p>DH-SYSC-I(2016)008</p> <p>DH-SYSC-I(2016)006 <u>Restreint</u></p> <p>DH-SYSC-I(2016)004</p> <p>DH-SYSC-II(2017)R2</p> <p>DH-SYSC-II(2017)R1</p> <p>DH-SYSC-II(2017)002</p> <p>DH-SYSC-II(2017)001</p> <p>DH-SYSC(2016)011</p>	<p>Echange des vues avec M. John Murray, Président du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme</p> <p>Avis juridique de la Direction du Conseil juridique et du droit international public</p> <p>Contribution de la Cour européenne des droits de l'homme</p> <p>Echange de vues avec M. Wojciech SAWICKI, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lors de la 2^e réunion du DH-SYSC-I (Compte-rendu préparé par le Secrétariat)</p> <p>Informations concernant les diverses opinions et expériences au regard des processus de sélection nationale des candidats pour le poste de juge à la Cour et d'élection des juges de la Cour</p> <p>Dispositions pertinentes relatives à d'autres juridictions internationales ou régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Point 3.2 Travaux sur le DH-SYSC-II</u> <p>Rapport de la 2e réunion du DH-SYSC-II (20-22 septembre 2017)</p> <p>Rapport de la 1e réunion du DH-SYSC-II (30-31 mars 2017)</p> <p>Contexte des travaux</p> <p>Projet de structure</p> <p>Actes du séminaire organisé pour le lancement du travail du DH-SYSC-II [à publier]</p> <p>Proposition de la Norvège pour le lancement des travaux du DH-SYSC-II</p>
	<p><u>Point 4 : Présentation de la part du Juge Linos-Alexandre (Grèce) de la publication <i>Introduisant une requête à la Cour européenne des droits de l'homme. La procédure en vertu de la CEDH – Guide pratique</i></u></p>
<p>DH-SYSC(2016)013 Rev</p>	<p><u>Point 5: Echange d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour</u></p> <p><u>Documents de référence</u></p> <p>Aperçu de l'échange de vues tenu par le DH-SYSC lors de sa</p>

<p>DH-SYSC(2017)003 Rev</p> <p>DH-SYSC(2017)R3</p> <p>DH-SYSC(2016)R2</p> <p>DH-SYSC(2016)R1</p> <p>DH-GDR(2015)007</p>	<p>1ère réunion sur la vérification de la compatibilité de la législation avec la Convention (modalités, avantages, obstacles)</p> <p>Contributions on document DH-SYSC(2016)013 submitted with a view to the 3rd DH-SYSC meeting</p> <p>Rapport de la 3^e réunion du DH-SYSC (10-12 mai 2017)</p> <p>Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016)</p> <p>Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016)</p> <p>Organisation et méthodes de travail éventuelles du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) lors du biennium 2016-2017, y compris les propositions pour des thèmes éventuels pour de futurs échanges d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour</p>
<p><i>En vue de sa 9^e réunion (17-20 novembre 2015), le DH-GDR a identifié des thèmes éventuels pour de futurs échanges de vues sur la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour. Les thèmes identifiés sont les suivants¹ :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les pratiques des Etats en matière de règlements amiables et de déclarations unilatérales (modalités de fixation de l'indemnité, contenu du règlement amiable ...) ²;</i> - <i>Les tierces interventions (qualité des tiers intervenants, contenu des observations, modalités d'identification des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme justifiant une tierce intervention des Etats membres ...) ³ ;</i> - <i>Les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles) ⁴;</i> - <i>Rédaction et mise en œuvre des plans d'actions pour exécuter les arrêts de la Cour (modalités, avantages, obstacles) ⁵;</i> - <i>Garantir l'accès à un avocat dès le début de la procédure pénale, y compris lors de l'arrestation et du placement en détention (modalités pratiques et juridiques, avantages et obstacles) (affaires de référence : Salduz c. Turquie, Płonka c. Pologne) ⁶;</i> - <i>Prévention et enquête effective dans les cas d'usage excessif de la force par la police (modalités pratiques et juridiques, avantages et obstacles) ⁷ ;</i> 	

¹ Voir l'Annexe II du doc. [DH-GDR\(2015\)007](#)

² Thème proposé par la France.

³ Thème proposé par la France.

⁴ Thème proposé par la Pologne. Voir la Recommandation Rec(2004)5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la vérification de la compatibilité des projets de loi, des lois en vigueur et des pratiques administratives avec les normes fixées par la Convention européenne des Droits de l'Homme.

⁵ Thème proposé par la Pologne.

⁶ Thème proposé par la Pologne.

⁷ Thème proposé par la Pologne.

- La Recommandation (2004)4 sur la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle et les bonnes pratiques en matière de formation aux droits de l'homme des professionnels du droit⁸;
- Les bonnes pratiques concernant le type de mesures concrètes qui peuvent être adoptées pour mieux prendre en compte les principes généraux figurant dans les arrêts rendus par la Cour à l'encontre d'autres Hautes Parties contractantes⁹.

Veillez noter que le thème « Les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles) » a été traité lors du biennium 2016-2017.

<p>DH-SYSC(2016)008REV5</p>	<p><u>Point 6: Tour de table sur l'état des signatures et ratifications des Protocoles nos 15 et 16 à la Convention</u></p> <p>Etat des signatures et ratifications des Protocoles nos 15 et 16 à la Convention et de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme</p>
<p>DH-SYSC(2017)R3</p> <p>CM/Rec(2004)4</p> <p>DH-SYSC(2017)001REV</p> <p>DH-SYSC(2016)012Rev</p> <p>CM/Rec(2010)3</p> <p>DH-SYSC(2017)006</p>	<p><u>Point 7: Organisation des travaux futurs</u></p> <p><u>Document de référence:</u></p> <p>Rapport de la 3^e réunion du DH-SYSC (10-12 mai 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Point 7.1 Mise à jour éventuelle de la Rec(2004)4</u> <p>Recommandation Rec(2004)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la Convention européenne des Droits de l'Homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle</p> <p>Document de travail contenant des propositions concernant la Recommandation (2004)4 (anglais uniquement)</p> <p>Informations sur la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2004)4 du Comité des Ministres sur la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Point 7.2 Echange de vues sur la Rec(2010)3</u> <p>Recommandation CM/Rec(2010)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures</p> <p>Contribution de la Commission de Venise en vue des travaux sur</p>

⁸ Thème proposé par le Secrétariat, à la lumière de la tâche spécifique v) du projet de mandat du DH-SYSC.

⁹ Thème proposé par le Secrétariat, sur la base du projet de rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention, tel que préparé par le GT-GDR-F (doc. GT-GDR-F(2015)020).

	la mise à jour du Guide de Bonnes Pratiques accompagnant la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures (anglais uniquement)
DH-SYSC(2017)R4	<u>Point 8. Adoption des conclusions et du rapport de réunion</u> <u>Document de travail:</u> Projet de rapport de la 4 ^e réunion du DH-SYSC (9-10 novembre 2017)

Le Comité est invité à adopter les conclusions et le rapport de la réunion.

* * *